

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 062-216203612-20250416-2025_04_16_4-BF

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la Ville.

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

À compter de 2024, la présentation se fait désormais au travers d'un Compte Financier Unique (C.F.U) qui prévoit une agrégation informatique des données produites par l'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

C'est un nouveau document budgétaire et comptable commun à l'Ordonnateur et au Comptable Public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'Ordonnateur et au Compte de Gestion jusqu'ici établi par le Comptable Public.

L'exercice 2024 est donc le premier pour lequel la Commune vote un Compte Financier Unique.

La présentation des maquettes de C.F.U est structurée en quatre parties :

- Informations générales et synthétiques (vue panoramique des informations clés sur la situation financière) ;
- Exécution budgétaire (avec des vues d'ensemble fournies par l'Ordonnateur, et des vues détaillées provenant du Comptable public) ;
- États financiers (bilan et compte de résultat établis par le Comptable public) ;
- États annexés (états traditionnels de la dette, du personnel...)

L'objectif du CFU est de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Ce qui change avec le CFU :

Dans un seul document, le CFU présente à la fois des données d'exécution budgétaire et des informations patrimoniales : ces données se complètent pour permettre de mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

La lecture de l'exécution budgétaire modernisée se complète d'une **vision patrimoniale**.

Le bilan présente notamment la valeur des biens immobilisés, le niveau des créances et des dettes en fin d'exercice. Vous pourrez donc approfondir l'analyse au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

Les « états annexés » (en partie IV) apportent des informations comptables ou de gestion.

Ils correspondent à certaines annexes des comptes administratifs. Par mesure de **simplification**, des états qui ne sont plus jugés utiles ont été supprimés, pour mettre en lumière les informations les plus pertinentes.

Avec une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des **contrôles automatisés** de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux des services en amont.

A. CFU BUDGET PRINCIPAL

I. Section fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services Communaux.

a. Vue générale de la section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	3 494 900,04 €	3 469 057,17 €
Report exercice 2023		387 218,93 €
Total réalisations	3 494 900,04 €	3 856 276,10 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	3 494 900,04 €	3 856 276,10 €
Résultat exercice 2023		361 376,06 €

b. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de 2024 se sont élevées à 3 494 900,04 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2024	%
011 – Charges à caractère général	793 797,14 €	22,71 %
012 – Charges de personnel	1 967 036,80 €	56,28 %
014 – Atténuation de produits	194,00 €	0,01 %
65 – Autres charges de gestion courante	488 195,02 €	13,97 %
66 – Charges financières	45 917,20 €	1,31 %
67 – Charges spécifiques	0,00 €	0,00 %
68 – Dotations aux provisions	4 422,00 €	0,13 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 337,88 €	5,59 %
Total	3 494 900,04 €	

Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le des services : eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures administratives, fournitures et travaux d'entretien, les taxes foncières payées par la Commune, les assurances, les fournitures scolaires pour le Groupe scolaire St Exupéry, ...

Chapitre 012 : ce chapitre comprenant principalement la rémunération des personnels titulaires et non titulaires ainsi que les charges afférentes, s'élève à 1 967 036,80 € soit 59,61% des dépenses réelles de fonctionnement contre 1 940 394,64 € soit 59,49% en 2023. L'augmentation des charges s'explique principalement par l'attribution de 5 points d'indice à l'ensemble du personnel au 01/01/24 (ce qui représente environ 20 000 €), l'attribution du CIA (environ 40 000 €) mais aussi par la hausse de cotisation de l'assurance statutaire de 16 866,63 €.

Chapitre 014 : il s'agit des dégrèvements de taxes foncières sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et frais de formation des élus pour un montant de 93 469,30 €, la subvention au CCAS de 290 000 €, les subventions de fonctionnement aux associations (47 398 €), la contribution obligatoire pour le Sacré Cœur (44 198 €), les renouvellements de licences informatiques (9 407,81 €), remboursement frais suite sinistres causés à des tiers (2 883,55 €) et divers (non-valeur, participation frais groupement de commandes FDE et prélèvements à la source) pour un montant de 838,36 €.

Nom	Prénom	Fonction	Indemnités perçues au titre de la Commune de FREVENT			Indemnités perçues au titre de Ternoiscom		
			Indemnité mensuelle au 31/12/2024	Pour 2024	Remb. de frais	Indemnité mensuelle au 31/12/2024	Pour 2024	Remb. de frais
DELARCHE	Johann	Maire	2 260,79 €	27 129,48 €				
LEGUILLETTE	Christine	1 ^{ère} Adjointe	904,31 €	10 851,72 €				
RAMON	Tony	2 ^{ème} Adjoint	904,31 €	10 851,72 €		1 016,53 €	12 198,36 €	
CHABE	Christine	3 ^{ème} Adjointe	904,31 €	10 851,72 €				
LEBOUGRE	Jacky	4 ^{ème} Adjoint	904,31 €	10 851,72 €				
OBIN	Solweig	5 ^{ème} Adjointe	904,31 €	10 851,72 €				

Chapitre 66 : ce chapitre comprend pour l'essentiel le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : il s'agit de charges exceptionnelles (néant en 2024).

Chapitre 042 : il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions immobilières.

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 3 494 900,04 € en 2024, contre 4 496 839,60 € en 2023. Cette baisse de 22,28 % des dépenses (en valeur 1 001 939,56 €) s'explique par les opérations d'ordre réalisées en 2023 suite aux cessions immobilières.

Les dépenses réelles se montent quant à elles à 3 299 562,16 €, contre 3 261 962,70 €. Elles sont en augmentation en valeur de + 37 599,46 €, soit + 1,15 %.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

Pour information, l'annexe du Compte Financier Unique 2024 présentant les montants réalisés par nature comptable est agrégée par les données du Comptable.

c. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de 2024 se sont élevées à 3 469 057,17 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2024	%
013 – Atténuation de charges	98 356,07 €	2,84 %
70 – Produits des services	48 703,74 €	1,40 %
73 – Impôts et taxes	81 996,27 €	2,36 %
731 – Impositions directes	1 587 227,90 €	45,75 %
74 – Dotations et participations	1 589 475,72 €	45,82 %
75 – Autres produits de gestion courante	49 052,76 €	1,42 %
76 – Produits financiers	0,00 €	0,00 %
77 – Produits spécifiques	14 244,71 €	0,41 %
78 – Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 %
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 %
Total	3 469 057,17 €	
002 – Résultat de fonct. reporté (pour mémoire)	361 376,06 €	

Chapitre 013 : ce chapitre comprend principalement les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Chapitre 70 : ce chapitre comprend les ventes (achat de concessions au cimetière), les redevances d'occupation du domaine public, les prestations de service (services périscolaires) ... Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour le restaurant scolaire et la garderie : 31 629,50 € ainsi que les remboursements des associations pour la mise à disposition d'agents communaux (5 126,06 €)

Chapitre 73 : ce chapitre concerne les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) et le FPIC (52 954 €).

Chapitre 731 : ce chapitre concerne principalement la fiscalité locale (1 452 970 €). Les autres recettes de ce chapitre sont le FPIC (54 658 €), la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (52 054,96 €), la taxe afférente aux droits de mutation (61 481,81 €), les attributions de compensation de Ternoiscom (29 042,27 €) ainsi que les droits de place (3 348,20 €).

Chapitre 74 : ce chapitre concerne les dotations de l'État dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : ce chapitre concerne l'encaissement de locations des logements communaux et des salles communales.

Chapitre 77 : ce chapitre comprend les recettes exceptionnelles comme les remboursements d'assurance suite aux sinistres, les produits de cessions d'immobilisations...

Au final, le résultat de la section de fonctionnement du Compte Financier Unique 2024 présente un excédent global de 361 376,06 € (à reporter en recettes de fonctionnement au 002 au BP 2025).

II. Section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Le budget de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la Collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, d'outillage technique, de véhicules... mais aussi d'études et travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures nouvelles.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites « patrimoniales » telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a) Vue générale de la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice 2024	503 343,70 €	322 187,67 €
Report exercice 2023	0,00 €	310 812,62 €
Total réalisations	503 343,70 €	633 000,29 €
Restes à réaliser à reporter en 2025	153 725,43 €	142 510,00 €
Résultat cumulé	657 069,13 €	775 510,29 €
Résultat exercice 2024		118 441,16

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 503 343,70 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2024	%
16 – Emprunts et dettes assimilées	236 731,98 €	47,03 %
20 – Immobilisations incorporelles	60 322,39 €	11,98 %
21 – immobilisations corporelles	200 409,33 €	39,82 %
23 – Immobilisations en cours	5 880,00 €	1,17 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 %
Total	503 343,70 €	

Les principaux investissements réalisés en 2024 sont

Envoyé en préfecture le 16/04/2025
 Reçu en préfecture le 16/04/2025
 Publié le :
 ID : 062-216203612-20250416-2025_04_16_4-BF

- AMO + levée topo skatepark : 14 764,20 €
- AMO aire de camping-cars : 8 460 €
- Levée topo du centre-ville : 16 500 €
- Frais annonces légales marchés skatepark + aire camping-cars : 1 728 €
- Logiciel restaurant scolaire : 8 253,60 €
- Logiciels divers (antivirus, synbird) + création site : 10 616,59 €
- Division parcellaire parking ancienne trésorerie : 2 130 €
- Travaux désamiantage anciens bâtiments communaux : 58 873,07 €
- Travaux toiture salle des sports : 61 677,52 €
- Diagnostics ventes bâtiments communaux : 5 086,64 €
- Réfection WC au centre sportif : 6 799,88 €
- Remplacement lanterne au city park : 1 284 €
- Acquisition véhicule Police Municipale : 25 804 €
- Travaux de mise en conformité Musée : 8 760,72 €
- Acquisition matériel services techniques : 7 661,50 €
- Acquisition 40 tables pliantes : 2 976,72 €
- Acquisition barnums, armoire froide casino, illuminations, matériel service com : 16 465,06 €
- Esquisse globale du skatepark : 5 880 €
- Le remboursement de la dette en capital s'élève à 236 731,98 €

c) Recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement se sont élevées à 322 187,67 € et se répartissent comme suit :

CHAPITRE	CFU 2024	%
10 – FCTVA, taxes d'aménagement	29 115,12 €	9,04 %
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00 €	0,00 %
13 – Subventions d'investissement	97 734,67 €	30,33 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 337,88 €	60,63 %
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 %
Total	322 187,67 €	
001 - Excédent d'investissement reporté	310 812,62 €	

Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

- Le FCTVA : 28 045,83 €
- Les taxes d'aménagement : 1 069,29 €
- Le solde de la DETR pour l'AMO cité solidarité : 8 320 €
- La subvention de l'ONF pour le bois de Frévent : 16 914,67 €
- La subvention pour la création de l'EVS : 72 500 €

Restes à réaliser :

Les crédits inscrits au BP 2024 en investissement engagés dans la comptabilité mais non payés en 2024 sont distingués dans le Compte Financier Unique dans la colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 153 725,43 € sont reportés de 2024 à 2025 qui correspondent à l'AMO du skatepark (15 463,80 €), au plan de gestion du bois ONF (16 914,67 €), aux AMO de l'aire de camping-cars (8 460 €) et de l'école de demain (8 856 €), à la division parcellaire d'un terrain (2 028 €), aux travaux d'abattage d'arbres au cimetière (17 370 €), au solde des travaux de désamiantage (11 553,96 €), aux travaux de couverture de la chaufferie du groupe scolaire (52 909,26 €) et du tennis (6 919,20 €), au PPMS du groupe scolaire (6 921,32 €), à la mise aux normes incendie des anciens bureaux de la Gendarmerie (1 253,22 €), à une pompe de désembouement (2 700 €) et à un arrière-bar pour le Casino (2 376 €).

Au même titre, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2023 peuvent être reportées par le biais des restes à réaliser, à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 142 510,00 € et correspondent aux DETR 2021 pour l'AMO « école de demain » (solde = 9 375 €), pour le skatepark (49 075 €) et pour la toiture de la salle des sports (20 076 €), à la DSIL pour la toiture de la chaufferie du groupe scolaire (13 984 €) et à la subvention de la Région pour le skatepark (50 000 €).

La section d'investissement du Compte Financier Unique 2024 présente un excédent global d'un montant de 129 656,59 € (à reporter en recettes d'investissement au 001 au BP 2025).

B. CFU BUDGET ANNEXE EAU

	Dépenses de l'exercice 2024	Recettes de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	8 012,14	6 358,72	81 260,05		- 1 653,42	79 606,63
Exploitation	9 955,12	43 422,78	331 512,85	-	33 656,28	364 980,51
Totaux :	17 967,26	49 781,50	412 772,90	-	32 002,86	444 587,14

Excédent d'investissement, ligne R001 :	79 606,63	
Dépenses d'investissement engagées, non mandatées :	-	
Recettes d'investissement engagées, non perçues :	-	
Besoin de financement :	-	
Affectation en réserves, excédent de fonctionnement capitalisé (1068) :	-	
Affectation en report à nouveau, ligne 002 :	364 980,51	

Les recettes d'exploitation 2024 s'élèvent à 43 422,78 €. Elles se composent des produits de gestion courante (surtaxe eau).

Les dépenses d'exploitation 2024 s'établissent à 9 955,12 €. Elles se composent en premier lieu des charges à caractère général, correspondant à une inspection télévisée + curage du réseau rue du 19 Mars (1 296 €), au prélèvement et analyse de l'eau (602,40 €) et du curage du réseau d'eaux pluviales rue Clémenceau (1 698 €). Ces dépenses à caractère général sont complétées par l'amortissement des équipements pour 6 358,72 €.

En investissement, les recettes retracent les opérations d'ordre entre section (amortissement des équipements) pour un montant de 6 358,72 €.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 8 012,14 € et correspondent aux travaux de branchement d'assainissement et de compteur d'eau de la friterie Place César Bernard.

Par ailleurs, il n'y a pas d'emprunt sur le budget annexe.